



Vide-greniers musical

Réservation et fonctionnement

Comment réserver ?

Vous pouvez réserver en vous inscrivant sur le lien HelloAsso ci-après :

<https://www.helloasso.com/associations/ckmnc/boutiques/vide-greniers-au-ckmnc-29-juin-2025>

Pour celles et ceux ayant déjà envoyé un mail, votre emplacement est réservé mais vous devez toutefois vous inscrire et régler sur ce même lien.

Prix du mètre linéaire : 3€

Le prix comprend :

- L'emplacement délimité
- Un café d'accueil
- La possibilité de solliciter de l'aide à l'installation et au rangement (à préciser lors de votre inscription)

A quelle heure arriver et s'installer ?

Accueil des exposants à partir de 6h00.

Vous pourrez accéder au terrain avec votre voiture en vitesse réduite de 6h00 à 8h00. A partir de 8h, plus aucun véhicule ne sera accepté sur le site. Vous pourrez vous positionner sur les parkings décrits sur le plan ou bien sur les parkings aux alentours (Dauphins, Port du Becquet).

ATTENTION : L'accès au parking et à la zone exposant sera fermé avant 6h. Nous vous demandons de ne pas arriver en avance. Vous risqueriez de créer un bouchon directement sur la route du Becquet.

A quelle heure je quitte les lieux ?

Le vide-greniers se termine à 18h. Un concert aura lieu de 16h à 18h.

Nous pourrions, au besoin, vous accompagner avec des remorques pour ramener vos objets jusqu'au parking exposants/bénévoles à partir de 18h.

Que puis-je vendre ?

L'article L310-2 du code du commerce précise que les particuliers ne peuvent vendre « exclusivement que des objets personnels et usagés ».



Le revenu des ventes effectuées par des particuliers durant une vente au déballage n'est pas à déclarer à l'administration fiscale et n'est par conséquent pas imposable.

Il existe seulement deux cas dans lesquels les revenus tirés de la vente doivent tout de même être déclarés à l'administration fiscale :

- si les biens vendus sont des métaux précieux,
- si vous vendez un bien pour plus de 5 000 € (hors meubles, électroménager ou automobiles qui sont exonérés)

Ce qui est interdit

1. Les animaux vivants.
2. Certains animaux protégés empaillés comme les rapaces, les félins.
3. Les matériaux issus d'animaux protégés comme l'ivoire et les cornes de rhinocéros.
4. Boissons et nourriture.
5. Les objets pouvant s'avérer dangereux comme les armes à feu qui doivent être rendues inutilisables.
6. Les copies et contrefaçons
7. Les objets neufs encore dans l'emballage
8. Les objets à caractères très marqués à caractère ostentatoires, politique ou encore sexuels.

Pour toute question :

cotentin.kayak@wanadoo.fr

35 m

35 m

35 m

70 m

Espace
animations/concert/
Restauration

Parkings
Vendeurs

Parkings
bénévoles

Parkings
Vendeurs et
Bénévoles